



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2023

12, Route de Verrières
Tél : 05.49.42.70.03

mairie@lhommaize.fr

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, le Conseil Municipal de Lhommaizé dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de **Monsieur GERMANEAU, Maire.**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2023

PRESENTS 10 : M. GERMANEAU, M. RICHARD, Mme MALVE, M. BUJAULT, Mme SIMONIN, M. GIRAUD, M. DRIANCOURT, M. BOURDEVERRE, M. BARLIER, M. QUERRIOUX

POUVOIRS 00 :

EXCUSES 01 : Mme CHAMPALOU

Secrétaire de séance : M. Lionel QUERRIOUX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Monsieur QUERRIOUX Lionel est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du 30 janvier 2023. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

N° 7/2023

OBJET	ATTRIBUTION DU MARCHE CREATION D'UNE BOULANGERIE ET UN LOGEMENT
--------------	--

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 15 février 2023.

Après avoir présenté les offres retenues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants pour la création d'une boulangerie et un logement :

LOT 1 : DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE

Entreprise : EGD

Montant du marché : 21 832,37 € HT soit 26 198,84 € TTC

LOT 2 : GROS-ŒUVRE – DEMOLITIONS

Entreprise : ETS BLET

Montant du marché : 98 691,87 € HT soit 118 430,24 € TTC

LOT 3 : RAVALEMENT DE FACADES

Entreprise : ETS BLET

Montant du marché : 27 842,67 € HT soit 33 411,20 € TTC

LOT 4 : COUVERTURES EXISTANTES – CHARPENTE

Entreprise : SARL ABAUX

Montant du marché : 47 729,57 € HT soit 57 275,48 € TTC

LOT 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

Entreprise : SAS NAUDON MATHE FRERES

Montant du marché : 67 395,00 € HT soit 80 874,00 € TTC

LOT 6 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Entreprise : DURAND MENUISERIE

Montant du marché : 42 533,36 € HT soit 51 040,03 € TTC

LOT 7 : CLOISONS SECHES

Entreprise : EURL BELLO CONSTRUCTION

Montant du marché : 84 470,60 € HT soit 101 364,72 € TTC

LOT 8 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

Entreprise : EURL BELLO CONSTRUCTION

Montant du marché : 27 886,24 € HT soit 33 463,49 € TTC

LOT 9 : PEINTURE

Entreprise : BOUCHET FRERES SAS

Montant du marché : 9 409,32 € HT soit 11 291,18 € TTC

LOT 10 : ELECTRICITE

Entreprise : SARL SAINT ELOI FOUGERE

Montant du marché : 37 003,68 € HT soit 44 404,42 € TTC

LOT 11 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE REVERSIBLE – VENTILATION

Entreprise : SAS JPC

Montant du marché : 46 010,73 € HT soit 55 212,88 € TTC

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

N° 8/2023

OBJET	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET D'UNE PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DE LA CCVG AFIN D'ASSURER LA DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS
--------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT), notamment dans sa partie législative, l'article L5211-4-1 III et IV modifié,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2132.20 et R.2132.1 à R.2132.13 sur la dématérialisation des communications et échanges d'informations,

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics de plus de 40 000 € HT est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les acheteurs publics ont l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics de plus de 40 000 € HT. Il est donc nécessaire de s'équiper d'un profil d'acheteur qui est une plateforme dématérialisée d'achats publics afin de mettre les documents à la consultation à disposition des entreprises, de réceptionner les candidatures et les offres par vote électronique, de garantir la sécurité et l'intégrité des échanges et de publier les données essentielles des contrats.

La CCVG propose donc une offre mutualisée pour l'accès à la plateforme « Marchés Sécurisés.fr » qu'elle utilise depuis plusieurs années et nous permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel et de l'appui du service des affaires juridiques et de la commande publique pour la mise en ligne de nos marchés publics.

Le montant du marché passé avec la société ATLINE SERVICES augmentant à partir du 1^{er} janvier 2023, la CCVG procède à une nouvelle répartition des contributions des communes et garde une partie des frais à sa charge.

Le coût global s'élève du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 à 4 587 TTC par an. A compter du 1^{er} janvier 2024, le coût sera de 4 767 € TTC et sera susceptible d'être révisé jusqu'en 2027 de 4% au maximum.

Par conséquent, il est demandé aux communes de s'acquitter d'une participation forfaitaire annuelle en fonction de la catégorie dans laquelle elle se trouve, dès la première consultation mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation :

Catégorie	Communes	Forfait annuel
1	Montmorillon	210 € TTC
2	La Trimouille, Saint Savin, l'Isle Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Aavilles, Valdivienne	140 € TTC
3	Toutes les autres communes membres de la CCVG	90 € TTC

A compter du 1^{er} janvier 2024, le marché passé avec la société ATLINE passera à 3 973,00 euros HT soit 4 767,50 euros TTC et est susceptible d'être révisé à la hausse d'au maximum 4% les années suivantes. La CCVG s'engage à transmettre par mël à la commune les nouveaux prix dès qu'elle en a connaissance et appliquera, à chaque révision des prix, une augmentation calculée comme suit :

Catégorie	Communes	Augmentations appliquées
1	Montmorillon	15 € TTC
2	La Trimouille, Saint Savin, l'Isle Jourdain, Lussac-les-Châteaux, Aavilles, Valdivienne	10 € TTC
3	Toutes les autres communes membres de la CCVG	5 € TTC

Dès lors, le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

- DE CONCLURE la convention de mise à disposition du service des affaires juridiques et de la commande publique et de la plateforme « Marchés Sécurisés.fr » de la CCVG, dans les

conditions financières susmentionnées, afin d'assurer la dématérialisation des procédures de consultation des marchés publics ;

- DE L'AUTORISER à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS

N° 9/2023

OBJET	ADMISSION EN NON-VALEURS
--------------	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Madame la Trésorière de Montmorillon pour lesquels il a été demandé l'admission en non-valeurs.

Sur présentation de Monsieur le Maire, il propose d'admettre en non-valeurs ces titres pour un montant de 738,93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADMET en non-valeurs ces titres de recettes dont le montant s'élève à 738,93 € pour les années de 2009 à 2022 ;
- PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus au budget général de l'exercice 2023 au compte 6541.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS

N° 10/2023

OBJET	REPLACEMENT ORDINATEUR « BIBLIOTHEQUE »
--------------	--

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite aux observations de l'Agence Technique de la Vienne et de l'agent du patrimoine en charge du bon fonctionnement de la bibliothèque, le matériel informatique de l'accueil, acquis en octobre 2015, est obsolète et qu'il convient de le remplacer.

Il présente la proposition faite par Agence Technique de la Vienne pour le renouvellement de ce matériel d'un montant de 1 470,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE le devis de l'Agence Technique de la Vienne pour un ordinateur Bibliothèque Pro FSB ASUS PRIME d'un montant de 1 470,00 € TTC ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette proposition ;
- AJOUTE que les crédits budgétaires seront prévus au budget général de l'exercice 2023 au compte 21838 Opération Matériel informatique bibliothèque.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS

N° 11/2023

OBJET	REALISATION D'UN RADIER BETON – CELLULE SANITAIRE
--------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SIMONIN.

Madame SIMONIN explique au Conseil Municipal que pour l'installation de la cellule sanitaire, il convient de réaliser un radier béton avec la mise en place des évacuations.

Elle présente deux devis :

- EURL JOUBERT David pour un montant de 5 784,00 € TTC,
- SARL BCRM pour un coût de 5 371,68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** la proposition de la SARL BCRM pour un montant de 5 371,68 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : 07

CONTRE : 03 M. BOURDEVERRE, M. DRIANCOURT, M. GIRAUD

ABSTENTIONS 00 :

N° 12/2023

OBJET	EMPRUNT CAISSE D'EPARGNE CREATION D'UNE BOULANGERIE ET D'UN LOGEMENT
--------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MALVE.

Madame MALVE rappelle que pour les besoins de financement de l'opération de « création d'une boulangerie avec un logement », il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000 €.

Elle explique au Conseil Municipal que sur les neuf organismes bancaires contactés, trois banques ont remis une proposition (CREDIT MUTUEL, LA BANQUE POSTALE, CAISSE D'EPARGNE).

Après consultation et examen des trois offres reçues, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir l'offre de la CAISSE D'EPARGNE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE l'emprunt, selon les caractéristiques et les conditions suivantes :
 - **Montant du prêt : 600 000 €**
 - **Nature du financement : prêt moyen long terme**
 - **Durée (en mois) : 180**
 - **Prêt à taux fixe : 4,28 %**
 - **Type d'amortissement : amortissement progressif à échéances constantes**
 - **Périodicité : trimestrielle**
 - **Frais de dossier – commission : 700 €**
 - **Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur et au plus tard le 31 août 2023**
- **CONFERE** en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

Vote : Adopté à l'unanimité.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTIONS 00 :

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur GERMANEAU :

- Informe qu'une réunion est programmée avec Eaux de Vienne -SIVEER le jeudi 16 mars à 14h00 à la mairie pour l'exécution des travaux de conduite d'eau « Route de Morthemer » ;
- Rappelle que la « caravane des sports » sera présente sur Lhommaizé le jeudi 20 avril au gymnase ;
- Signale qu'un séminaire relatif à l'habitation et au PLUi aura lieu le 29 mars à 14h30 à la CCVG ;
- Indique que le SIMER fait son Assemblée Générale le 31 mars 2023 à 10h00 dans la salle des fêtes de Lhommaizé ;
- Annonce que l'Office du Tourisme a réservé la salle des fêtes le 06 avril prochain pour leur réunion d'équipe mensuelle ;
- Explique qu'il a été contacté par le Président de l'Etoile Sportive de Lhommaizé qui souhaite le rencontrer ainsi que la commission sportive pour faire un point sur le club.
- Fait noter que la prochaine réunion de Conseil aura lieu le lundi 20 mars à 18h00 à la salle Bazin.

TOUR DE TABLE

Madame MALVE :

- A rencontré avec plusieurs élus « La Ligne de l'Enseignement » pour la mise en place d'un Conseil des Jeunes. Le lancement du projet avec l'accompagnement d'un animateur représente un coût de 400 € et environ 1000 € par an pour le suivi des réunions (10 séances) ;
A présent, il convient de définir la tranche d'âge des jeunes et faire un sondage pour savoir si ce projet peut les intéresser.
Par la suite, il faudra préciser le nombre d'enfant composant le Conseil des Jeunes, la durée du mandat...
- Signale que les jeux extérieurs, qui dans un premier temps, devaient être installés par le service technique, demande une technicité particulière et représente une installation trop complexe pour les agents. Aussi, plusieurs devis ont été demandés pour réaliser leur mise en place dans les normes. Les propositions sont remises à la commission des bâtiments.

Monsieur BUJAULT :

- Signale l'absence de l'agent de maîtrise du service technique pour un certain temps ;
- Annonce l'ouverture du chemin de la « Vézinière à la Bergerie » et des « Chétifs Bois à la Route de Dienné » ainsi que la réfection du chemin des « Fosses au Bois de Daim ».

Monsieur BARLIER :

- Informe que la révision du Plan Communal de Sauvegarde demandera simplement une actualisation des données (nom, téléphone, adresse...) et ajoute que la commune est nouvellement exposée aux risques « feux de forêt » où il convient de recenser les divers risques et les solutions à mettre en place;

Monsieur BOURDEVERRE :

- Signale que le défibrillateur situé au stade ne clignote plus. Monsieur BUJAULT vérifiera son fonctionnement ;
- Annonce que l'ESL reconduit la brocante pour la fête nationale le samedi 15 juillet 2023

Monsieur GIRAUD :

- Demande s'il est possible, pour les agents du service technique, de remettre au propre avec de l'enduit l'entrée de la Saint Christie qui s'effrite actuellement.

Madame SIMONIN :

- Informe que la réception du chantier des cases de stockage à l'atelier a été réalisée le 28 février. Elle félicite les Ets Giraudeau pour le travail réalisé.

Monsieur RICHARD :

- Indique que le lundi 6 mars, un Conseil d'école a eu lieu Salle de la Mairie :

- L'école compte 84 élèves « maternelle et primaire »
- Deux événements sont prévus prochainement : sortie au CPA de Lathus du 29 au 31 mars et la fête des écoles le samedi 1^{er} juillet.
- Les enseignantes remercient l'ensemble du Conseil pour les travaux réalisés durant l'année 2022.

Levée de séance 21h30

Secrétaire de séance
Lionel QUERRIOUX

Le Maire
Bernard GERMANEAU